



COLS
BLEUS
marine et arsenaux

M 1396 - 1885 - 8,30 F. 22.02.86

CONDITION FINANCIERE DES ENGAGES : MODIFICATION DES REGIMES DE SOLDE

Plusieurs textes réglementaires parus au mois de décembre 1985 (Journal officiel des 24 et 27.12.85) ont modifié les modalités de calcul des soldes alloués au personnel engagé. Il résulte des dispositions nouvelles que les militaires engagés avant le 1^{er} novembre 1985 ont pendant leur première année de service un régime de rémunération moins favorable que leurs prédécesseurs, mais bénéficient en contrepartie dès l'année suivante d'une revalorisation significative de leur solde.

• La solde forfaitaire

Perçue pendant la durée légale du service par les militaires engagés pour 3 ans et plus, elle ne comporte plus désormais qu'un taux unique déterminant une rémunération mensuelle de :

- 1 578 F pour un quartier-maître de 2^e classe
- 1 415 F pour un matelot de 1^{ère} classe
- 1 306 F pour un matelot de 2^e classe.

Les nouveaux barèmes sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 1986, mais les engagés dont le contrat a été signé avant le 1.11.85 conservent le bénéfice des dispositions antérieures.

• La solde spéciale progressive

Versée à l'issue de la première année du lien aux engagés de 3 ans et plus, d'un grade inférieur à celui de quartier-maître de 1^{ère} classe, elle fait l'objet d'une revalorisation moyenne de 18 %.

Exemples de « nouvelles » rémunérations mensuelles :

— Soldes versées à des célibataires titulaires d'un BE de spécialité ou d'un BAT

— n'incluant pas d'éventuelles indemnités (majoration d'embarquement par exemple...)

— avant déduction de la sécurité sociale.

• Quartier Maître de 2^e classe : échelle de solde n° 3

après — 1 an de service : 4 273 F

— 3 ans de service : 4 623 F

— 5 ans de service : 4 939 F

• Matelot de 1^{ère} classe : échelle de solde n° 3

après — 1 an de service : 3 552 F

— 3 ans de service : 3 722 F

— Les taux majorés sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1986,

— Les militaires engagés avant le 1^{er} novembre 1985 y seront soumis à l'issue de leur année de service.

— Quant au personnel féminin engagé, s'il ne perçoit plus la solde spéciale progressive qu'à compter de la deuxième année du lien, il bénéficie en contrepartie d'un alignement du régime de ses primes d'engagement sur celui de ses homologues masculins.

ELEX

du Détroyat

A PRES une semaine d'exercices ASM, la 2^e division d'avisos, forte du Détroyat, du L.V. Lavallée, du Cdt l'Herminier, auquel s'est joint le S.M. Le Bihan, fait escale à Zeebrugge du 10 au 13 février. Accueillie par M. Nevens, consul honoraire de France à Bruges, la 2^e DIVAVI offre un déjeuner officiel de 40 couverts permettant de regrouper ainsi pour la première fois, des AFA d'autres pays de l'Otan. Au total cinq pays de l'Otan sont représentés : la Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, l'Espagne et la France. Sont présents outre cette délégation des AFA, M. Dejoie, représentant le consul général de France à Bruxelles, le C.F. Van Den Eycken, commandant naval de Zeebrugge, les consuls honoraires d'Espagne, du Portugal et de RFA ainsi que des représentants de la Marine et de la Gendarmerie belge.

Le 11 février sont organisées plusieurs rencontres sportives entre des équipes de la 2^e DIVAVI et celles de la base de Zeebrugge (football et volley-ball) dont les installations sont mises à la disposition des équipages français.

Deux excursions guidées permettent le 11 février et le 12 février aux membres des équi-

pages des avisos de visiter Bruges et d'en apprécier les trésors culturels.

Le 13 février, le groupe d'avisos reprend la mer et se disperse vers de nouvelles activités.

de la Jeanne d'Arc et du Cdt Bourdais

LA deuxième semaine de la traversée qui nous a conduits de l'île Maurice en Australie a été marquée par une forte houle de sud-ouest. En dépit de ces conditions de navigation, de nombreux exercices ont été menés à bien par la Jeanne d'Arc et le Commandant Bourdais. Les présentations de ravitaillement à la mer, les tirs d'artillerie décalés ou sur ballonnets, les exercices de sécurité, d'avarie de barre ou de repêchage d'homme à la mer de jour et de nuit se sont succédé à un rythme soutenu. Ces onze jours de mer et d'activités opérationnelles ont été profitables pour l'instruction des officiers-élèves et pour l'entraînement des équipages.

Les côtes de l'Australie occidentale sont apparues le matin du 14 février. Sur bâbord, au delà d'une importante zone portuaire et industrielle, les agglomérations de Fremantle et Perth s'étendent au loin. A tribord, nous découvrons Garden Island, petite île connue

pour sa réserve naturelle de tamars — sorte de petits kangourous — et de vipères et qui abrite aussi la base navale australienne Hmas Stirling, où nous nous amarrons dans un cadre verdoyant parsemé de constructions basses et de modernes installations sportives. Cinq kilomètres de digue, de pont et de route conduisent jusqu'au bourg de Rockingham, première étape en direction de Fremantle et Perth, respectivement à trente et cinquante kilomètres.

Les amateurs de voile et de régates se sont rués à Fremantle où s'affrontent les voiliers de la classe des douze mètres J.I. à l'occasion du championnat du monde et dans la perspective de l'America's Cup. Le navigateur Marc Pajot et ses équipiers du voilier French Kiss sont venus visiter la Jeanne d'Arc et remercier la Marine nationale pour le concours qu'elle apporte à la préparation et à la mise en œuvre du voilier.

du Tenace

LE remorqueur de haute mer Tenace, en mission d'assistance à la grande pêche sur les bancs de Terre-Neuve a ravitaillé les chalutiers Joseph Roty, Victor Pleven, Bretagne Zélande et Finlande. Tous ces chalutiers ont été visités par le médecin. Un marin du Joseph Roty a été hospitalisé à bord pour subir une intervention chirurgicale. Enfin le Tenace a distribué 356 lettres et 19 colis.